



CONSULTATION ÉCRITE

29 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2021

Projet de règlement numéro 121

PRÉSENTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 121

- **Objectif du projet de règlement**
- **Modifications apportées**



OBJECTIF

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 121

Territoire concerné:

- Ce territoire est situé sur les terres publiques du domaine de l'État dans la zone d'affectation « Ressource » du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Caniapiscau.
- Ce projet est situé sur le territoire de la ville de Fermont.

Objectif:

- Déplacer le parc industriel vers le nord-est afin qu'il ait le moins d'impact possible sur les milieux humides et qu'il soit situé à l'extérieur des limites de ceux-ci.

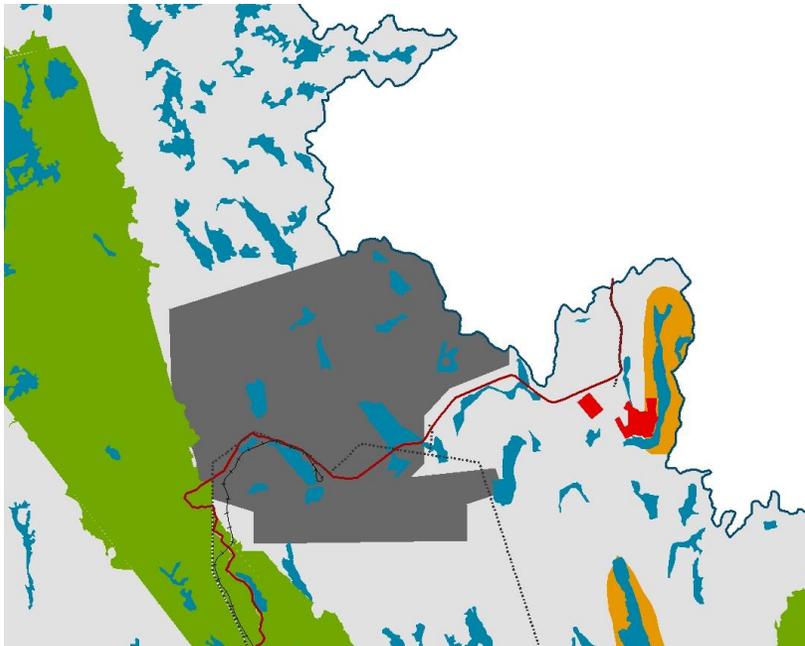


MODIFICATIONS

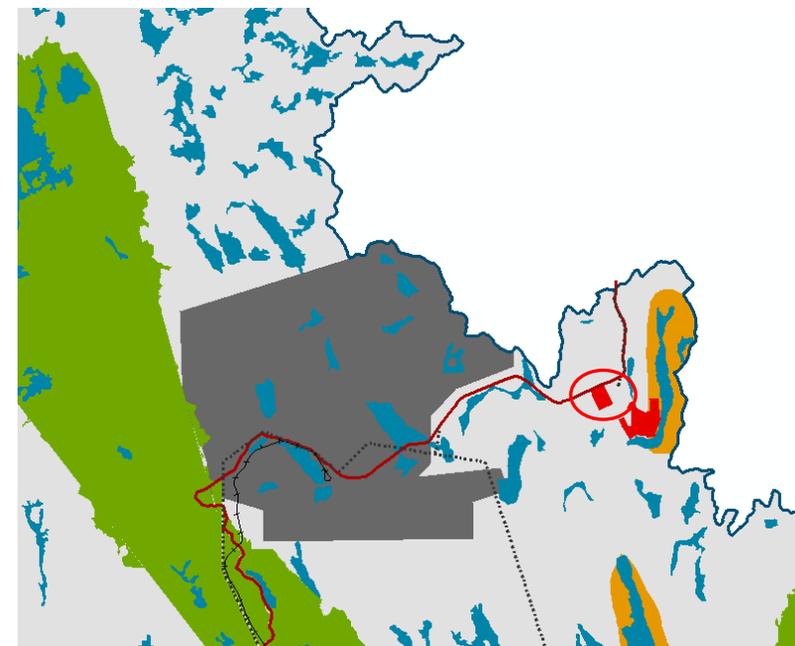
Remplacement de la CARTE 5 afin de déplacer une partie de la zone d'affectation « Urbaine ».

Extrait de la carte 5:

Avant



Après



MODIFICATIONS

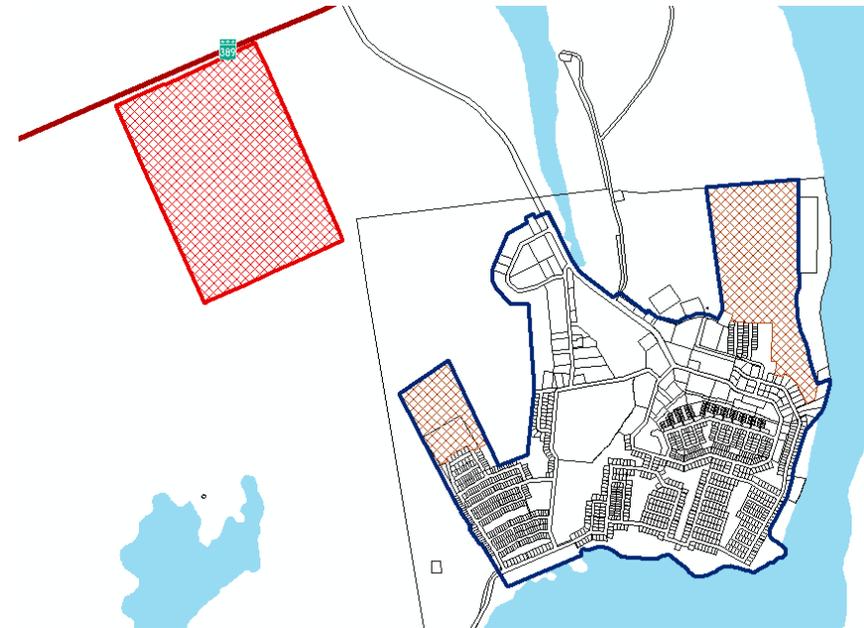
Remplacement de la CARTE 6 afin de déplacer une partie du périmètre urbain.

Extrait de la carte 6:

Avant



Après



ÉCHÉANCIER

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Date	Étape	Loi
20 octobre 2021	Avis de motion	<i>Art. 445 Code municipal du Québec (C. mun.)</i>
17 novembre 2021	Adoption du projet de règlement	<i>Art. 48 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)</i>
14 au 29 décembre 2021	Consultation écrite	<i>Art. 53 LAU</i>
16 février 2022 (date prévisionnelle)	Adoption du règlement	<i>Art. 53.5 LAU</i>
60 jours après la réception du projet de règlement par le ministre ou le jour de la notification de la lettre attestant que le règlement de modification est conforme aux orientations gouvernementales.	Entrée en vigueur du règlement	<i>Art. 53.9 LAU</i>

COMMENTAIRES

Pour transmettre vos commentaires relativement à ce projet de règlement vous avez jusqu'au **29 décembre 2021**. Il est possible de le faire par écrit de la manière suivante :

- **Par courriel** : mrc@caniapiscau.ca
- **Par courrier** : 100, rue le Carrefour, Fermont (Québec) G0G 1J0

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit obligatoirement s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de le contacter facilement.